

Règles et instructions du Bal du Bac 2025

Ce sont des règles standard pour ce genre d'événement. Le respect de ces règles et instructions garantit une soirée sûre pour tout le monde. Par contre le non-respect de celles-ci vous en interdira l'accès ou vous fera expulser de la salle.

En participant à l'évènement du Bal du BAC, vous vous engagez à suivre les règles ci-dessous:

Bal du BAC 2025 de l'EEB3 du 4 Juillet 2025 de 17h00 au 5 Juillet 2025 à 04h30

***Si vous avez moins de 18 ans, votre parent/tuteur legal accepte l'entièr responsabilité de vos actes pendant l'événement et dans le bus mis à disposition par le Comité du Bal du Bac pour rentrer à Bruxelles après l'événement.**

1. Le participant comprend qu'un photographe sera présent à l'événement et chaque participant pourra apparaître sur les photos prises lors de l'événement. Les organisateurs de l'événement peuvent utiliser ces photos librement, notamment via les réseaux sociaux.
2. Arriver sous l'influence de drogues ou alcool à l'événement donnera aux gardes et aux organisateurs le droit de vous refuser l'entrée.
3. Le participant est responsable de tout dommage ou préjudice causé au lieu, au bus ou aux autres participants et devra effectuer des réparations, potentiellement sous la forme d'un paiement aux propriétaires du lieu, du bus, ou de tout autre type de responsabilité résultant des dommages causés et qui ne sont pas couverts par une assurance.
4. Les participants sont priés soit d'apporter le bracelet qui leur a déjà été remis, et leur confirmation de réservation démontrant l'achat des tickets. Aucun ticket ne sera vendu à l'entrée.
5. Le participant s'engage à respecter un code vestimentaire formel/chic. S'ils ne sont pas habillés convenablement, l'accès à la salle leur sera refusé sans remboursement.
6. Le participant accepte que la surconsommation d'alcool ou la consommation de drogues récréatives illicites relève de sa propre responsabilité, car cela peut causer des dommages à lui-même, aux autres participants à l'événement, au lieu de l'événement et au bus pour lequel il se déclare prêt à rembourser et/ou réparer tout dommage causé. Le participant est également conscient que la soirée peut être interrompue par anticipation en cas de non-respect du règlement du Bal du BAC.
7. Le participant s'engage à ne pas avoir de comportement inapproprié (consommation excessive d'alcool, comportement violent ou agressif) sous peine d'exclusion par les gardes de sécurité de l'événement.
8. Les organisateurs (et le Comité du Bal du Bac lui-même) ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des objets perdus ou volés par les participants pendant l'événement ou dans le bus après l'événement.